

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud

SMAIO annonce une augmentation de capital de 3,6 M€ pour soutenir sa dynamique croissance sur le long terme

- + Augmentation de capital d'un **montant total brut de 3,6 M€** par émission d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA), au prix de 7 € par action
- + **4 BSA donneront droit à la souscription d'1 action nouvelle** au prix d'exercice de 7,30 €, avec une maturité de 3 ans, soit une **levée supplémentaire potentielle d'environ 0,9 M€**
- + Opération avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à **Eiffel Investment Group**, un gérant d'actifs de renom et un **investisseur long terme** adhérent à la vision stratégique de SMAIO
- + Les fonds levés permettront de soutenir l'implantation industrielle **aux États-Unis** et les **projets R&D** de SMAIO

Dallas & Lyon, le 6 mars 2026 – 7h00 CET – SMAIO (Software, Machines and Adaptive Implants in Orthopaedics – Euronext Growth Paris, Code ISIN : FR0014005180 / Mnémonique : ALSMA, éligible PEA-PME), une société franco-américaine spécialisée dans la chirurgie rachidienne complexe proposant une solution intégrée pré, intra et postopératoire basée sur un logiciel de planification 3D, des implants adaptatifs et des services associés, annonce une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions, composées d'actions ordinaires assorties chacune d'un bon de souscription d'action, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société au profit des catégories d'investisseurs définies par l'Assemblée générale, pour un montant global initial maximum, prime d'émission incluse, de l'ordre de 3,6M€ et un montant global total maximum, prime d'émission incluse, en cas d'exercice de l'intégralité des BSA, de l'ordre de 4,5 M€ (l'« **Emission** »).

Objectifs de l'Emission

L'Emission vise à accompagner l'exécution de la feuille de route stratégique de la Société, avec une allocation des fonds levés aux axes stratégiques suivants :

- **Développement de l'implantation industrielle aux Etats-Unis :**
 - Mise en place d'une unité de production dédiée au Texas, permettant le cintrage des tiges spécifiques patient K-ROD et ouverture d'un centre logistique internalisé, pour répondre à la demande croissante des clients sur le marché nord-américain ;
 - Constitution de stocks de kits et d'implants pour servir la croissance des ventes aux Etats Unis.
- **Poursuite des projets R&D** afin d'enrichir et de différencier le portefeuille de solutions SMAIO, en particulier par l'intégration progressive de nouvelles fonctionnalités pour rendre l'exécution chirurgicale des planifications de l'alignement vertébral plus précises, plus faciles et plus rapides.

Philippe ROUSSOULY, Président directeur général de SMAIO, déclare : « Cette opération reflète notre volonté d'accélérer et de structurer durablement la trajectoire de croissance de SMAIO sur le marché américain qui reste notre priorité.

Intégralement souscrite par Eiffel Investment Group, un investisseur prestigieux de long terme que je remercie vivement pour sa confiance, cette levée nous permettra de mettre en place, d'une part, un outil de production pour nos tiges spécifiques patient K-ROD et une plateforme logistique internalisée sur le sol américain qui structureront la croissance de nos activités outre Atlantique, et, d'autre part, d'accélérer nos efforts R&D pour

développer des technologies d'accompagnement du chirurgien au bloc opératoire qui renforceront à terme notre positionnement concurrentiel global.

Forts de cet appui, nous entendons positionner la Société sur une trajectoire de croissance rentable et durable, au service des chirurgiens et de leurs patients, en leur proposant des solutions toujours plus performantes, précises et innovantes. »

Principales caractéristiques de l'Emission

L'Emission est réalisée sous la forme d'une émission d'actions à bons de souscription d'actions (les « **ABSA** »), composées d'actions ordinaires assorties chacune d'un bon de souscription d'action (les « **BSA** »), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, selon les caractéristiques suivantes :

- Nombre d'ABSA émises : 515 041
- Prix d'émission des ABSA (le « **Prix de souscription** ») : 7,00 € par action (0,19 € de valeur nominale et 6,81 € de prime d'émission par Action Nouvelle), représentant une prime de 2,19% par rapport au cours de clôture de l'action SMAIO du 4 mars 2026, soit 6,85 €, et une prime de 0,75% par rapport à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes de l'action SMAIO des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission (soit les séances des 27, 28 février 2026, 2, 3 et 4 mars 2026), soit 6,95 €
- Montant : 3 605 287 €, prime d'émission incluse
- 4 BSA donneront droit à la souscription d'1 action nouvelle sous-jacente
- Prix des actions souscrites par exercice des BSA : 7,30 €
- Nombre d'actions nouvelles sous-jacentes potentielles : 128 760
- Maturité des BSA : 3 ans
- Montant supplémentaire potentiel lié à l'exercice des BSA : 0,9 M€
- Cotation des Actions Nouvelles : marché Euronext Growth Paris, sur la même ligne que les actions existantes (code ISIN FR0014005180)

L'Emission, d'un montant total pouvant atteindre 4,5 M€ après l'exercice intégral des BSA, est réalisée au profit d'Eiffel Investment Group, un gérant d'actifs indépendant, spécialiste du financement des entreprises sur le long terme.

Capital social avant l'Emission

Avant l'Emission, le capital social de la Société est composé de 5 645 317 actions ordinaires, intégralement souscrites et libérées, d'une valeur nominale unitaire de 0,19 €.

Cadre juridique de l'Emission

Le Conseil d'administration de la Société, lors de sa séance du 5 mars 2026, a décidé de mettre en œuvre la 10^{ème} résolution adoptée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2025, conformément à la délégation de compétence qui lui a été consentie par les actionnaires de la Société afin de procéder à l'Emission.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, cette Augmentation de Capital ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Règlement-livraison des Actions Nouvelles

Le règlement-livraison des ABSA est attendu le 10 mars 2026. Les actions nouvelles et les BSA seront immédiatement détachés dès leur émission. L'admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris devrait intervenir le 10 mars 2026.

Dès leur émission, les actions ordinaires nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux actions existantes de SMAIO. Elles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris sur la même ligne de cotation que les actions de la Société d'ores et déjà cotées sous le même code ISIN : FR0014005180 – mnémonique : ALSMA.

Incidence de l'Emission sur les capitaux propres sociaux par action

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)*	
Avant Emission	1,43 €
Après émission des ABSA	1,90 €
Après émission des ABSA et des actions issues de l'ensemble des instruments dilutifs en circulation**	2,12 €

*Ces impacts, bruts de frais, ont été calculés sur la base des comptes semestriels sociaux arrêtés au 30 juin 2025, indiquant des capitaux propres s'élevant à 8 095 296€, et sur la base d'un nombre d'actions composant le capital social de 5 645 317 actions.
**cet impact a été calculé tenant compte de la conversion des 1 000 000 d'Obligations Convertibles au profit de NextStage AM, de l'exercice (i) des 515 041 BSA émis au profit d'Eiffel, (ii) de l'intégralité des BSA émis au profit des membres du Conseil scientifique et de l'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement.

Incidence de l'Emission sur la situation de l'actionnaire

Participation de l'actionnaire (%)*	
Avant Emission	1%
Après émission des ABSA	0,92%
Après émission des ABSA et des actions issues de l'ensemble des instruments dilutifs en circulation**	0,83%

*Cet impact a été calculé sur la participation du capital d'un actionnaire détenant 1% du capital avant l'Emission et qui n'a pas souscrit à la présente Emission.
**Cet impact a été calculé tenant compte de la conversion des 1 000 000 d'Obligations Convertibles au profit de NextStage AM, de l'exercice (i) des 515 041 BSA émis au profit d'Eiffel, (ii) de l'intégralité des BSA émis au profit des membres du Conseil scientifique et de l'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement.

Incidence de l'Emission sur la structure actionnariale de la Société

A la connaissance de la Société, la répartition de l'actionnariat (sur une base non diluée) avant et après la réalisation de l'Emission, est la suivante :

Actionnaires	Répartition du capital avant l'Emission		Répartition du capital après l'Emission		Répartition du capital après l'Emission** (base diluée***)	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Sylorus Scientifc SA*	2 782 031	49,3%	2 782,031	45,2%	2 782 031	41,1%
Jean-Charles Roussouly*	907 676	16,1%	9 07 676	14,7%	907 676	13,4%
NuVasive	813 015	14,4%	813 015	13,2%	813 015	12,0%
Salariés & Conseil scientifique	-	-	-	-	255 783	3,8%
Eiffel Investment Group	0	0,0%	515 041	8,4%	643 801	9,5%
Auto-détention	12 772	0,2%	12 772	0,2%	12 772	0,2%
Flottant	1 129 823	20,0%	1 129 823	18,3	1 352 045	20,0%
TOTAL	5 645 317	100,00%	6 160 358	100,00%	6 767 123	100,00%

* Monsieur Jean-Charles Roussouly et la société Sylorus Scientifc SA, détenue à hauteur de 80,00% par Monsieur Philippe Roussouly, Président Directeur Général de SMAIO, n'agissent pas de concert.
** Hypothèse d'exercice total des BSA
*** Tenant compte de la conversion des 1 000 000 d'Obligations Convertibles au profit de NextStage AM, de l'exercice (i) des 515 041 BSA émis au profit d'Eiffel, (ii) de l'intégralité des BSA émis au profit des membres du Conseil scientifique et de l'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement.

Facteurs de risque

La Société rappelle que les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité, sont détaillés dans son rapport financier annuel 2024, incluant le rapport de gestion du Conseil d'administration en date du 14 avril 2025, lequel est disponible sans frais sur le site internet de la Société (www.smaio-finance.com).

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société. Les facteurs de risques présentés dans le document susvisé sont inchangés à la date du présent communiqué de presse.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à L'Emission suivants :

- le prix de marché des actions pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'Emission ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société ; et
- les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative découlant d'éventuelles augmentations de capital futures.

Intermédiaires

Dans le cadre de l'Augmentation de Capital, TP ICAP (Europe) est intervenus en tant que Coordinateur Global, Lamy Lexel en tant que conseil juridique et NewCap en qualité de conseil en communication financière.



À propos de SMAIO

Précurseur de l'exploitation de données cliniques et d'imagerie de la colonne vertébrale, SMAIO conçoit des solutions globales pour les spécialistes de la chirurgie rachidienne. La Société possède une expertise reconnue grâce à sa base de big data devenue une référence mondiale avec plus de 100 000 cas patients répertoriés. SMAIO propose aux chirurgiens du rachis une plateforme complète, i-Kontrol, intégrant la planification, les dispositifs implantables et les services associés, qui leur permet de traiter de façon efficace, sûre et durable les pathologies de la colonne vertébrale. La plateforme ouverte déployée par la Société aux États-Unis, KEOPS-4ME, est conçue pour offrir une approche personnalisée et fondée sur les données pour les chirurgies complexes de la colonne vertébrale, permettant à SMAIO de conclure des partenariats commerciaux avec de grandes entreprises chirurgicales américaines et de fournir à leurs clients chirurgiens des implants spécifiques à chaque patient. Basée à Dallas (États-Unis) & Lyon (France), SMAIO bénéficie des compétences de plus de 40 collaborateurs hautement spécialisés.

Pour plus d'informations, veuillez consulter www.smaio.com

Contacts

SMAIO

Philippe Roussouly
Président directeur général
Renaut Fritsch
Directeur financier
investors@smaio.com

NewCap

Dusan Oresansky/Thomas Cozzolino
Relations investisseurs
smaio@newcap.eu
T. : 01 44 71 94 92

NewCap

Arthur Rouillé
Relations médias
smaio@newcap.eu
T. : 01 44 71 00 15

Marché de cotation : **Euronext Growth Paris**
ISIN : **FR0014005180**
Mnémonique : **ALSMA**



Déclarations prospectives

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse sont des déclarations prospectives, et non des données historiques. Ces déclarations prospectives sont fondées sur des opinions, prévisions et hypothèses actuelles.

en ce compris, de manière non-limitative, des hypothèses relatives à la stratégie actuelle et future de SMAIO, ainsi qu'à l'environnement dans lequel SMAIO évolue. Elles impliquent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient amener les résultats réels, performances ou réalisations, ou les résultats du secteur ou d'autres événements, à différer significativement de ceux décrits ou suggérés par ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent ceux et celles figurant et détaillés dans la section 3 « Facteurs de risques » du Rapport financier annuel 2024.

Ces déclarations prospectives sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse et SMAIO décline expressément toute obligation ou engagement de publier des mises à jour ou corrections des déclarations prospectives incluses dans ce communiqué afin de refléter tout changement affectant les prévisions ou événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Les informations et déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et sont sujettes à divers risques et incertitudes, dont un grand nombre sont difficiles à prédire et échappent généralement au contrôle de SMAIO. Les résultats réels pourraient significativement différer de ceux décrits, ou suggérés, ou projetés par les informations et déclarations prospectives.

Avertissement

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une quelconque offre ou invitation à acquérir ou souscrire des titres, et ne fait pas partie d'une telle offre ou invitation, en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon, en Afrique du Sud ou dans tout autre pays. Aucune communication ou information concernant le présent communiqué de presse ou concernant SMAIO ne peut être publiée dans un pays ou une région nécessitant un enregistrement ou un agrément. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. Une offre au public de valeurs mobilières en France ne serait ouverte qu'après approbation par l'Autorité des marchés financiers du prospectus correspondant. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans les États membres (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus ou (ii) conformément aux autres dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus. Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« offre au public » dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou souscrire ces valeurs mobilières. Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les États membres.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorized person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé, ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis d'Amérique en l'absence d'un enregistrement ou d'une exemption d'un tel enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »). Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique. La diffusion du présent communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué de presse ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud. Le présent communiqué de presse ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, du Canada, de l'Australie, du Japon ou de l'Afrique du Sud.